ART. 3 N° CD158

## ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2024

ACCÉLÉRER ET CONTRÔLER LE VERDISSEMENT DES FLOTTES AUTOMOBILES - (N° 2126)

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º CD158

présenté par M. Adam, rapporteur

## **ARTICLE 3**

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :
« qui peut atteindre »
le mot :

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.

 $\ll d$ ' ».